

RESERVATION DES ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES 2019-2020

ESPACE ACCUEIL ET FACTURATION

Service Scolaire
 Parc de la Mairie
 94350 Villiers-sur-Marne
 tel. : 01 49 41 28 00
 Mail: inscription.scolaire@mairie-villiers94.com

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : _____

DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT : _____

ÉCOLE FRÉQUENTÉE : _____

SECTEUR : _____

TOUSSAINT 2019					
OCTOBRE et NOVEMBRE					
L	M	M	J	V	
21	22	23	24	25	
28	29	30	31		
DELAI DE RESERVATION : Samedi 5 octobre 2019					

La sectorisation
des accueils évolue
et la ville est découpée
en 2 secteurs

HIVER 2020					
FEVRIER					
L	M	M	J	V	
10	11	12	13	14	
17	18	19	20	21	
DELAI DE RESERVATION : Samedi 25 janvier 2020					

Les sites ouverts pourront
varier d'une période à l'autre
et vous seront communiqués
plusieurs semaines avant le
début des vacances

Secteur A pour les écoles :
 C. PERRAULT, C. PEGUY, S. VEIL, T.
 GAUTIER et J&M. DUDRAGNE, J.
 FERRY, A. CAMUS, L. DAUER

NOEL 2019					
DECEMBRE et JANVIER					
L	M	M	J	V	
23	24		26	27	
30	31		2	3	
DELAI DE RESERVATION : Samedi 7 décembre 2019					

Secteur B pour les écoles :
 J. JAURES, J. RENON et
 E. HERRIOT

PRINTEMPS 2020					
AVRIL					
L	M	M	J	V	
6	7	8	9	10	
	14	15	16	17	
DELAI DE RESERVATION : Samedi 21 mars 2020					

Calendrier à renvoyer à L'EAF au plus tard avant la date indiquée pour la période choisie.
 Le délai d'annulation est identique au délai de réservation.

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT :

DATE :

Utilisation du calendrier de réservation des Accueils de Loisirs 2019-2020

- ❖ Les présences des enfants sur les journées d'accueil de loisirs des vacances scolaires doivent être réservées au moyen du calendrier de réservation (1 enfant = 1 calendrier).
- ❖ Le calendrier de réservation est disponible sur le site de la ville et à l'Espace Accueil et Facturation (EAF).
- ❖ Vous pouvez également effectuer votre réservation en ligne sur le Portail Famille via le site de la ville : www.Villiers94.fr

Pour que votre réservation soit prise en compte :

1. Votre enfant doit être inscrit aux activités périscolaires.

- ❖ L'inscription est effective si vous avez transmis la fiche d'inscription et de renseignements aux activités périscolaires 2019-2020. Si cela n'est pas encore le cas, vous pouvez effectuer la démarche à l'Espace Accueil et Facturation.

2. Le calendrier est à remettre à l'Espace Accueil et Facturation au plus tard:

Le samedi 5 octobre 2019 pour les vacances de la Toussaint

Le samedi 7 décembre 2019 pour les vacances de Noël

Le samedi 25 janvier 2020 pour les vacances d'Hiver

Le samedi 21 mars 2020 pour les vacances de Printemps

- ❖ Vous souhaitez modifier des journées d'une réservation déjà transmise :
vous pouvez refaire un calendrier et l'adresser au service en inscrivant ANNULE ET REMPLACE et l'envoyer avant la date butoir relative à chaque période, par courrier ou le déposer à l'Espace Accueil et Facturation.
- ❖ L'Espace Accueil et Facturation prend en compte le dernier calendrier de réservation arrivé dans les délais de réservation.

Important

Les journées non réservées mais fréquentées par votre enfant seront facturées le double de votre tarif habituel.

Les journées réservées mais non fréquentées par votre enfant seront facturées à votre tarif habituel sauf cas particulier prévu dans le règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement et des accueils périscolaires.